



# breton et gallo

situation sociolinguistique actuelle des langues de Bretagne

Anna Třesohlavá

Univerzita Palackého v Olomouci

# **Breton et gallo**

## **Situation sociolinguistique actuelle des langues de Bretagne**

Anna Třesohlavá

Olomouc 2017

Rapporteurs : PhDr. Miloslava Dvořáková, PhD.  
Mgr. et Mgr. Radka Mudrochová, PhD.

Le travail est le résultat du projet IGA\_FF\_2014\_025 Současná jazyková situace v Bretani (Porovnávání aktuálních trendů v užívání dvou regionálních jazyků : bretonštiny a gallo)

Utilisation non autorisée d'une œuvre protégée par le droit d'auteur est susceptible d'engager une responsabilité de droit civil, administratif ou pénal.

Première édition

© Anna Třesohlavá, 2017

© Universitě Palacký d'Olomouc, 2017

DOI : 10.5507/ff.17.24452845

ISBN 978-80-244-5284-5 (print)

ISBN 978-80-244-5287-6 (online : PDF)

*Les langues, c'est comme les fleurs. On ne peut pas jeter les fleurs !*

(Michèle, entretien de 2015)

... Pour la beauté de la diversité humaine.



# Table des matières

Remerciements	9
1 Introduction	13
2 Bases théoriques	17
2.1 Sociolinguistique et ses concepts de base	17
2.1.1 Langue et variation	18
2.1.2 Attitudes et représentations linguistiques	22
2.1.3 Changement linguistique	25
2.1.4 Contact de langues	25
2.1.5 Communauté linguistique	28
2.1.6 Approches et méthodes sociolinguistiques	28
2.1.7 Glottopolitique	29
2.1.8 Standardisation	30
2.2 Situation minoritaire	36
2.2.1 Concepts et définitions de base	37
2.2.2 Complexité du champ d'étude des minorités	38
2.2.3 Domination linguistique	38
2.2.4 Formes de contact linguistique	40
2.2.5 Assimilation linguistique	40
2.2.6 Revitalisation linguistique	43
2.2.7 Maintien et vitalité linguistiques	50
2.2.8 Démarches concrètes de revitalisation	54
2.3 Identité	58
2.3.1 L'identité ethnique et ses attributs	59
2.3.2 Langue comme un des attributs principaux de l'identité ethnique	61
2.3.3 Identité négative et identité positive	62
3 Bases méthodologiques	65
3.1 Approche ethno-sociolinguistique de la complexité	65
3.2 Objectifs et méthodes de recherche	66
3.2.1 Méthodologie qualitative et travail sur le terrain	66
3.2.2 Méthodes utilisées et déroulement de la recherche	67
4 Soutien des langues minoritaires au niveau mondial et européen	73
4.1 Protection des langues au niveau mondial	73
4.2 Protection des langues au niveau européen	75
4.2.1 Convention-cadre pour la protection des minorités nationales	76
4.2.2 Charte européenne des langues régionales ou minoritaires	77
5 Langues de France	81
5.1 Langues régionales de France, usage et transmission	83
5.2 Politique linguistique de la France : contours historiques	84
5.3 Débuts du chemin de la reconnaissance	86
5.4 Les années du grand espoir	87
5.5 Autour de la Charte	88

5.6	Développement des revendications linguistiques et régionalistes en France	90
5.7	Aujourd'hui	93
5.7.1	Opinion publique sur les langues de France	93
5.7.2	Soutien institutionnel des langues de France	94
5.7.3	Les langues de France dans l'enseignement	95
5.7.4	Les langues de France dans l'espace public, dans la production culturelle et dans les médias	101
5.7.5	Question de la ratification de la Charte	103
5.8	Langues romanes et langues d'oïl	105
5.8.1	Langues d'oïl : informations générales	106
5.8.2	Variantes ? Patois ? Dialectes du français ? Langues ?	107
5.8.3	Langues d'oïl : situation actuelle	108
6	Bretagne : introduction générale	113
6.1	Région Bretagne ?	113
6.2	Situation géographique et naturelle	114
6.3	Dualité culturelle et linguistique	117
6.3.1	Basse-Bretagne	118
6.3.2	Haute-Bretagne	119
6.4	Contexte historique et traces des époques passées	120
6.4.1	Christianisme breton	123
6.5	Contexte économique	125
6.6	Culture	127
6.6.1	Costume	127
6.6.2	Musique et danse	127
6.6.3	Tradition orale	130
6.6.4	Jeux et sports	131
6.6.5	Art populaire et « officiel »	132
6.6.6	Culture bretonne actuelle	132
6.7	Identité bretonne	133
6.7.1	Développement des perceptions de l'identité régionale	133
6.7.2	L'identité bretonne ou les identités bretonnes ?	136
6.7.3	Composantes de l'identité bretonne	137
6.7.4	Symboles de la Bretagne	139
6.7.5	Langue(s) et identité(s) bretonne(s) : résultats de la recherche de terrain	141
6.7.6	Identité en Haute-Bretagne	149
6.8	Héritage celtique	152
6.8.1	Contexte historique	153
6.8.2	Langues et pays celtiques actuels	155
6.8.3	Classification des langues celtiques et développement de leur usage	156
6.8.4	Le renouveau celtique	157
6.8.5	Héritage celtique dans le monde contemporain	158
7	Langues de Bretagne – introduction	159

7.1	Breton	159
7.1.1	Présentation linguistique	160
7.1.2	Développement historique et tradition littéraire	162
7.1.3	Variation	164
7.1.4	Standardisation	164
7.2	Gallo	165
7.2.1	Problème de dénomination	166
7.2.2	Représentations et usages	167
7.2.3	Variation et standardisation, littérature écrite et tradition orale	168
7.2.4	Présentation linguistique	169
7.3	Développement de l'usage des deux langues de Bretagne	175
7.3.1	Contexte général	175
7.3.2	En Basse-Bretagne	176
7.3.3	En Haute-Bretagne	190
7.4	Côté caché des années sombres	197
7.5	Le français de Bretagne	198
7.5.1	Le français de Basse-Bretagne	199
7.5.2	Le français de Haute-Bretagne	201
7.5.3	Conclusion sur le français de Bretagne	203
8	Etude comparée de la situation actuelle des deux langues de Bretagne	205
8.1	Les langues de Bretagne dans le miroir des connaissances sociolinguistiques	205
8.2	Regard approfondi	212
8.2.1	Statut des langues et politique linguistique	212
8.2.2	Représentations	216
8.2.3	Usage	222
8.2.4	Revitalisation	229
9	Conclusion	285
10	Discussion	289
11	Liste d'abréviations	291
12	Sources	293
12.1	Bibliographie	293
12.2	Ouvrages non publiés	306
12.3	Filmographie	308
12.4	Sitographie	308
12.5	Autres sources	311
13	English summary	313
14	Annexes	317
14.1	Informateurs	317
14.2	Liste des informateurs sur le breton	318
14.3	Liste des informateurs sur le gallo	322
14.4	Regard vers l'avenir – transcription des témoignages	329



14.4.1	Antoine Châtelier	329
14.4.2	Bèrtran Ôbrée	331
14.4.3	Fabien Lécuyer	332
14.5	Cartes	333

# Remerciements

Je tiens ici à remercier tous ceux qui m'ont soutenue sur le chemin de ce livre. Chemin qui n'a pas toujours été facile et qui s'est révélé être aussi celui vers moi-même, vers une vie plus saine et plus heureuse. Pour cette raison, je suis encore plus reconnaissante envers toutes ces personnes qui m'ont accompagnée.

Je remercie ma famille pour son soutien, ses encouragements, sa confiance et sa compréhension.

Je remercie M. Jaromír Kadlec pour son aide dans l'orientation de la recherche et pour ses suggestions enrichissantes.

Je remercie M. Philippe Blanchet pour son accueil au laboratoire PREFICs de l'Université Rennes 2 pendant mes séjours de recherche, pour m'avoir orientée sur le terrain et fourni de nombreux conseils méthodologiques ainsi que sur la matière de la recherche.

Je remercie tous les informateurs, qui m'ont accueillie avec une amabilité sans bornes, qui ont sacrifié leur temps pour nos longues discussions, pour leurs réponses aux questionnaires, aux e-mails de clarification, etc.

Je remercie tous ceux que j'ai rencontrés tout au long de mes séjours en Bretagne, qui m'ont comblée de cadeaux d'amitiés, de partages, de découvertes, d'inspirations, de soutien. Toutes ces rencontres qui m'ont permis de me rencontrer moi-même.

Ceux qui m'ont offert le toit de leur maison. Ceux qui m'ont apporté leur aide quand les temps ont été difficiles. Ceux qui m'ont fourni livres, contacts et mises à jour dans le domaine de la recherche, pour pouvoir approfondir mes connaissances. Tous ceux qui ont sacrifié leur temps aux lectures et relectures.

Je remercie aussi tous ceux qui, lors de ces séjours, étaient loin. Ma famille et mes amis, des êtres si chers. Pour leur soutien à distance, pour leur patience envers celle qui les aime tellement, mais qui a été souvent absente.

Je tiens à remercier ce pays, qui m'a accueillie si chaleureusement. Ce pays dans lequel je me sens chez moi. Je le remercie pour les moments puissants au bord de l'Océan, dans les forêts emmitouflées de mousse, auprès des pierres millénaires, dans les églises de granit, mais aussi là où vibrait la musique et des pas de la danse. Je remercie ce pays également de m'avoir montré ce que c'est que l'humanité, l'amour, l'entraide, la confiance.

Je remercie également mes collègues et mes étudiants pour leur soutien et patience.

Et... en fin de compte, modestement mais avec une grande joie au cœur, je remercie... moi-même ! Pour avoir réussi à créer ce livre, oui, mais aussi... pour avoir tellement grandi grâce à ce périple. Pour avoir compris, pardonné, et eu du courage pour ôter ce qui m'alourdissait. Et commencer à Vivre.

Tout cela n'a été possible que grâce aux rencontres... grâce au soutien... grâce aux voyages... grâce au travail sur ce livre.



Merci beaucoup

Merci ben

Trugarez vras

Děkuji





# 1 Introduction

La Bretagne, région située à l'extrême Ouest de la France, relève d'une situation sociolinguistique fort intéressante. Comme toutes les régions françaises ayant des langues autochtones, elle a connu une longue période de répression de son identité culturelle et linguistique. La situation sur ce territoire est d'autant plus particulière que les langues régionales s'y trouvent au nombre de deux. Ces deux langues ont connu une histoire assez semblable, fortement influencée par la politique centralisatrice de la France. Toutefois, nous assistons à plusieurs divergences en ce qui concerne la pratique linguistique actuelle, la politique linguistique locale et les représentations de ces langues au sein de la population.

A l'Ouest, en Basse-Bretagne, la langue historiquement parlée est le breton. Opprimé depuis la Révolution française et surtout au tournant du 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle, il a subi l'assimilation linguistique au milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Une grande majorité de la population a décidé de ne pas le transmettre à ses enfants. Parallèlement à ce déclin, nous assistons depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle à un mouvement de sa revalorisation, d'abord folklorique, élitiste, intellectuel, ensuite lié à l'idée de l'indépendance de la Bretagne. Suite au renouveau de la culture et de l'identité bretonnes des années 70, la revitalisation de cette langue touche de plus en plus le grand public. La langue commence à être enseignée et son prestige comme langue identitaire de la région augmente. Pourtant, des questions demeurent : Qui parlera breton demain ? Parlera-t-on breton dans la vie quotidienne ? Quel breton parlera-t-on ?

De l'autre côté de la frontière linguistique, nous nous trouvons en Haute-Bretagne, appelée également « Pays gallo » ou « Bretagne gallèse ». La langue historiquement utilisée dans cette partie est le gallo. Contrairement au breton, appartenant à la famille celtique et donc linguistiquement fort différent du français, le gallo lui est assez apparenté. Comme le français, il appartient à la branche « langues d'oïl » des langues romanes. Il a lui aussi subi les efforts de la politique, essayant de l'éliminer au nom de la seule langue nationale. Pourtant, la situation était différente dans plusieurs aspects. D'un côté, le passage au français a été plus facile. De l'autre, la population a intériorisé plusieurs représentations négatives de sa propre identité : qu'elle parle un « mauvais français », un français « déformé ». Donc, le gallo (appelé « patois » à l'époque, avec toutes les connotations négatives que cette dénomination véhiculait) n'était même pas considéré comme une langue. Cette frustration n'est pourtant pas la seule. Aujourd'hui, il est souvent évoqué que le gallo souffre d'un « double complexe » : non seulement il est mal vu en comparaison avec la langue nationale, mais aussi vis-à-vis du breton, considéré parfois comme « la » langue régionale de la Bretagne. Néanmoins, cette langue reprend elle aussi de la vigueur avec un mouvement de revitalisation, bien qu'il soit beaucoup plus récent et timide au niveau du nombre de participants, du budget et, par conséquent, des actions réalisées.

Nous pouvons remarquer, pour les deux langues, le fait que les attitudes de la population changent. Elles deviennent positives, chaleureuses, intéressées, souhaitant la continuité. Malgré cela, le nombre de locuteurs ne cesse de baisser car cette volonté

n'est souvent pas suivie par des actions concrètes. Dans le cas du breton, des propos de ce type sont souvent entendus : « *Je veux que le breton perdure et j'aimerais bien le parler, mais c'est trop difficile.* » En ce qui concerne le gallo, le problème n'est pas autant la difficulté de la langue. Pour le comprendre, en tant que francophone, une modeste initiation suffit. L'acquisition de la compétence active n'est pas non plus un objectif surestimé. Pourtant, il y a très peu de personnes qui souhaitent l'apprendre, et encore moins l'utiliser comme moyen de communication.

Les locuteurs du breton touchent à peu près 200 000 personnes. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, ils approchaient un million. Pour le gallo, il est difficile d'estimer combien de personnes le parlent aujourd'hui. Selon les enquêtes récentes, leur nombre approcherait celui du breton. Nous pouvons néanmoins rencontrer assez fréquemment des locuteurs natifs, utilisant cette langue au sein de la famille ou avec des amis. Parfois, ils ne se rendent même pas compte qu'ils parlent une langue à part. Parfois, ils ne connaissent pas la dénomination « le gallo ». Beaucoup de Haut-Bretons utilisent des mots et expressions issus de cette langue et transmis de génération en génération. Nombreux sont ceux qui comprennent bien le gallo et prennent plaisir à l'entendre, se rappelant ainsi leur enfance et les proches. Certains collégiens et lycéens suivent des options de gallo, allant jusqu'à le prendre en option au baccalauréat. Les possibilités pour l'apprendre en tant qu'adulte sont encore assez limitées, toutefois croissantes.

Les mêmes questions se posent dans le cas du gallo que celles que nous avons mentionnées pour le breton. La plus piquante serait peut-être : Le gallo survivra-t-il comme une langue de communication, ou bien comme un patrimoine et un doux souvenir des générations antérieures ?

L'objectif du présent ouvrage est d'introduire le sujet de la situation sociolinguistique actuelle des deux langues de Bretagne, et de l'ancrer dans un contexte large, nécessaire pour sa compréhension. Il s'agit donc d'un ouvrage de base, qui vise à servir de référence pour de nouvelles recherches, approfondissant le sujet de manière plus détaillée.

Le texte est structuré de la manière suivante :

Tout d'abord, nous allons élaborer un cadre théorique au travail, dans lequel la terminologie et les concepts, notamment du champ de la sociolinguistique, vont être expliqués. Ensuite, la méthodologie de la recherche va être présentée. Cette première partie va être clôturée par un chapitre dédié à la problématique de la protection des langues minoritaires au niveau mondial et européen, aux langues régionales de la France et aux politiques linguistiques régissant ces langues.

Après une introduction sur les réalités géographico-historico-culturelles de la région Bretagne, nous allons présenter les deux langues régionales, d'un point de vue linguistique puis sociolinguistique. En premier lieu, l'évolution de l'usage des deux langues et de la politique linguistique à partir de la Révolution française jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle va être esquissée. Ensuite, nous allons présenter les deux langues dans leur contexte actuel. Nous allons nous intéresser aux locuteurs, à la présence des langues dans la sphère publique et privée, aux possibilités de l'enseignement, aux mouvements de revitalisation, aux événements culturels liés à ces langues, mais aussi aux représentations qu'elles véhiculent auprès de la population.

Pour répondre à toutes ces questions, décrire la situation des deux langues de Bretagne et pouvoir les comparer, nous avons utilisé plusieurs sources. Dans un premier temps, nous avons étudié des sources littéraires : sociolinguistiques, sur les langues minoritaires en général, sur les langues d'Europe et notamment de France.

En France, le sujet des langues minoritaires n'était pas très développé depuis la mise en place des études sociolinguistiques. La dernière décennie a pourtant remarqué un changement d'attitudes. Plusieurs laboratoires de recherche s'orientent désormais vers l'étude des langues minoritaires locales. Les centres comme ceux de Rennes, Montpellier ou de Corse visent directement une sociolinguistique engagée, dont l'objectif est une action directe pour la sauvegarde des langues régionales.

Nous avons ensuite étudié des sources sur la Bretagne et ses langues. Il existe plusieurs ouvrages de référence qui traitent de la culture bretonne. Pour la langue bretonne, nous pouvons trouver de nombreuses sources. Que ce soit en linguistique ou en sociolinguistique, la production locale de livres scientifiques et de vulgarisation est de plus en plus riche. En ce qui concerne le gallo, la production augmente ces dernières années grâce au travail assidu du milieu associatif, publiant notamment des ouvrages linguistiques et de vulgarisation. Pourtant, elle reste toujours assez modeste. En ce qui concerne la sociolinguistique, ce sont notamment des articles publiés régulièrement sur les pages des *Cahiers internationaux de la sociolinguistique* qui nous ont permis de comprendre les réalités liées à cette langue. Nous avons également travaillé avec des sources disponibles sur Internet. Il s'agit notamment de données statistiques de l'Office de la langue bretonne et d'informations sur la politique linguistique européenne.

Finalement, nous avons réalisé une recherche sur le terrain, qui s'est déroulée à plusieurs reprises entre les années 2014 et 2017. Nous avons également bénéficié des connaissances acquises lors de la recherche dans le cadre du mémoire de Master. Ce dernier a été centré sur la problématique de la revitalisation du breton et de la relation entre la langue et l'identité chez les apprenants de cette langue (Třesohlavá 2011).

La recherche actuelle a été purement qualitative, constituée notamment d'entretiens semi-directifs et d'observations. Les questionnaires ont été utilisés seulement pour décrypter la situation et permettre la structuration des thèmes pour les entretiens. L'objectif a été de recueillir des informations sur les deux langues et de comprendre leur situation dans toute sa complexité.

Pour clore ces mots introductifs, nous voudrions nous exprimer sur les raisons du choix de la problématique. Dans le monde d'aujourd'hui, où se mêlent des tendances globalisantes avec une quête de plus en plus prononcée de sa propre identité, nous considérons le sujet d'une actualité brûlante. Tout comme chaque individu a le droit d'exister et de s'exprimer, les langues et cultures dites « minoritaires » le méritent également. Il faut considérer que l'appartenance à une culture et à une langue donnée représente une des nombreuses couches identitaires individuelles et dote son peuple d'une vision du monde tout à fait singulière. Les langues-cultures sont une richesse, coloriant les vies individuelles ainsi que la palette mondiale.

Pour toutes ces raisons, les langues minoritaires devraient être encouragées et préservées. Parfois, nous pouvons entendre des opinions qui vont à l'encontre de leur préservation « artificielle », qui peut être une réalité dans certaines étapes.



Néanmoins, nous considérons que, tout comme l'action humaine et institutionnalisée a tâché d'anéantir les langues-cultures pendant les siècles précédents, c'est maintenant aux hommes et à leur bonne volonté de contribuer par un cadrage officiel à leur revalorisation.

Nous rejoignons dans cette problématique l'attitude de Joshua Fishman (1995), Philippe Blanchet (2012) ou Leoš Šatava (1994). Tout comme ces chercheurs engagés dans la protection active des langues minoritaires, nous souhaitons que ce travail, et ceux qui vont suivre, contribuent à la connaissance des langues minorisées. Nous espérons voir les langues-cultures sortir de leur statut mineur afin de s'épanouir dans une société multilingue, multiidentitaire, variée et respectueuse, et de permettre à leurs locuteurs de renouer ainsi avec la sagesse du passé tout en vivant au présent.

## 2 Bases théoriques

L'objectif de ce chapitre est de sensibiliser le lecteur au cadre théorique sur lequel l'étude se base, mais aussi d'expliquer certains termes et concepts utilisés dans le texte.

### 2.1 Sociolinguistique et ses concepts de base

Ce travail est ancré dans le courant sociolinguiste. Il s'agit de la discipline linguistique née au début du 20<sup>e</sup> siècle en opposition à la linguistique structurale. La sociolinguistique, à la différence de celle-ci, s'appuie sur le constat de la dimension sociale des langues. Les débuts sont marqués par l'influence de la sociologie durkheimienne et sont liés à des noms des linguistes comme Antoine Meillet, Basil Bernstein ou William Bright. Pourtant, ce n'est que dans les années 70 que l'on parle de la création de la sociolinguistique moderne, avec William Labov, qui a fondé le courant variationniste (Calvet 1993 : 15).

Outre le domaine de la variation, d'autres champs étudiés par cette discipline sont les conséquences du contact des langues, la sociolinguistique urbaine, les comportements et attitudes linguistiques et également les possibilités de l'application sur le terrain : la politique et la planification linguistiques. La sociolinguistique, autrement dit la sociologie du langage, a toujours eu un statut ambigu au sein des sciences. Etant donné que la langue est en premier lieu un fait social, on pourrait comprendre la linguistique comme l'un des domaines de la sociolinguistique (Calvet 1993 : 123-124). Cela n'est pas vraiment d'usage de nos jours, sauf la conception nord-américaine de l'anthropologie culturelle, qui englobe la linguistique comme l'une de ses composantes (Soukup 1994). Thierry Bulot souligne que l'un des facteurs de différenciation entre linguistique et sociolinguistique est son positionnement en tant que science sociale de celle-ci : son utilité sociale et l'engagement du chercheur dans une lutte contre les inégalités sociales, notamment contre l'exclusion minoritaire (Bulot – Blanchet 2011 : Module 2).<sup>1</sup>

La sociolinguistique est une science inter et transdisciplinaire par excellence. Ses racines se trouvent notamment dans la linguistique, la sociologie, l'ethnologie/anthropologie culturelle. Il y a pourtant d'autres disciplines, qui ont contribué d'une façon plus ou moins intense, telle que la psychologie, le droit et la politologie, l'histoire, les sciences de l'éducation, la sémiotique, la géographie ou l'économie (Blanchet 2012 : 85).

Nous nous basons sur le courant francophone actuel, développé notamment par Philippe Blanchet, de « l'ethno-sociolinguistique de complexité » (Blanchet 2012).<sup>2</sup>

Ce travail se fonde sur quelques concepts sociolinguistiques relevant notamment des domaines du contact des langues et des attitudes linguistiques, expliqués ci-dessous.

<sup>1</sup> Sur l'implication du chercheur et l'éthique de recherche en sociolinguistique voir aussi Blanchet 2012.

<sup>2</sup> Voir le chapitre 3.

### 2.1.1 Langue et variation

Il sera utile pour nous d'essayer de définir les termes de **langue** et **dialecte** (ou **variété** au sens général), puisque, comme nous allons le voir plus tard dans le texte, cette question est toujours d'actualité en Bretagne. Pourtant, il n'y a pas de définition communément acceptée sur ce qui différencie la langue d'une variété (Kremnitz 2013b : 95, voir également Tillinger 2013). Dans ce sous-chapitre, nous voulons donc apporter plusieurs points de vue pour illustrer cette complexité.

Il faut également mentionner que la définition de la langue est un point de tension justement entre les partisans de la linguistique structurale et les sociolinguistes. Le premier groupe la voit comme un système abstrait de signes, tandis que l'autre met l'accent sur la variabilité, la communication et le contexte (Blanchet 2012 : 125).

Les définitions classiques décrivent la langue comme un système qui fonctionne comme outil de communication dans une communauté. Selon l'encyclopédie Larousse, la langue est un « *système de signes vocaux, éventuellement graphiques, propre à une communauté d'individus, qui l'utilisent pour s'exprimer et communiquer entre eux* ». <sup>3</sup>

Comme le note Henri Boyer, « *la dénomination des langues interpelle le sociolinguiste car elle est affaire des représentations sociolinguistiques et porteuse d'enjeux concernant le statut des langues au sein des sociétés.* » Il ajoute qu'il y a souvent un désaccord sur la question du statut de langue ou de sa variante entre les différents acteurs qui s'expriment sur le sujet (les usagers « ordinaires » ; les gestionnaires des langues comme des académiciens et tous types de décideurs au plan régional ou national ; les militants et les linguistes) (Boyer 2008 : 31).

Le problème véhiculé par la dénomination de langue consiste d'un côté en « *l'opposition à une dénomination légitime* » (l'auteur cite le discours sur les dénominations des variantes du catalan de valencià ou l'lengo balear) ou de représentations négatives qu'elles peuvent véhiculer (Boyer 2008 : 32).

La définition sociolinguistique de la langue, présentée par Thierry Bulot, repose sur trois piliers:

- La langue comme un fait social. Thierry Bulot souligne dans ce sens que « *une langue n'existe que parce que les locuteurs intériorisent son existence via des/leurs pratiques linguistiques tant représentées qu'effectives ; effectivement, deux systèmes linguistiques identiques sont des langues différentes si leurs locuteurs respectifs les construisent ainsi.* » Thierry Bulot ajoute que « *les langues sont construites distinctes pour assurer, en toute hétéronomie, la part identitaire de chaque communauté sociale qui à la fois se l'approprie et la produit.* »
- L'hétérogénéité et la diversité de la langue.
- Le fait que la langue soit constituée « *par et pour un système d'interactions entre des locuteurs sur une aire territorialisée, c'est-à-dire un espace de légitimité sociale que les mêmes locuteurs construisent comme étant celui d'une légitimité d'usage linguistique.* » (Bulot – Blanchet 2011 : Module 1).

<sup>3</sup> <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/nation/53859> [consulté le 10/11/2016].

Philippe Blanchet, dans le même courant, décrit la langue comme « *un système auto-éco-exo-régulé de signes verbaux qui émerge des pratiques humaines de communication* » (Blanchet 2012 : 125). Il ajoute que « *l'émergence à partir des pratiques, du contexte, de l'environnement (éco-régulation), doit s'entendre comme un processus permanent, dialogique, récursif et hologrammique : la langue est dans la communication qui est dans la langue [...]. Il y a une interaction constante et constitutive entre langue et pratiques ethno-socio-communicationnelles. Il nous faut donc examiner les relations qui existent entre la/une langue et ces pratiques, c'est-à-dire principalement entre langue et variabilité/normativité, langue et culture, langue et identité [...].* » (idem : 125-126). Il décrit également la langue comme « *un système ouvert et pluriel de signes verbaux à double organisation,<sup>4</sup> qui constitue vraisemblablement le langage au potentiel le plus riche utilisé par les humains* » (idem : 126-127). Il définit la langue donc comme une sous-catégorie du langage, qui est défini comme « *tout système de signes [...] impliqués dans des échanges communicationnelles* » (ibid). La langue est donc ensuite combinée avec d'autres langages, comme les langages non-verbaux : mimo-posturo-gestuels, rituels, culturels etc. (idem : 127). L'auteur conclut que « *le cœur de la langue, c'est sa variabilité, son hétérogénéité, son caractère chaotique (c'est-à-dire du chaos fonctionnel). [...] Tout est fait pour que [les langues] soient variées : de l'arbitraire du signe à la capacité humaine d'en pratiquer la diversité.* » (idem : 127).

Toujours selon Blanchet, une langue peut être définie comme une « *variété ethno-sociolinguistique, elle-même constituée de variétés et variations [...].* » (Blanchet 2012 : 126). Ce fait ouvre la discussion : où se trouve la frontière entre une langue et un dialecte ? Lui-même répond : « *Les critères de distinction d'une langue par rapport à une autre langue sont donc ceux de l'identification de variété : ils ne se limitent ni aux caractéristiques «internes» toujours plurielles, ni – a fortiori – à une norme prescriptive référentielle, mais incluent les espaces de pratiques et leurs dimensions ethno-socioculturelles, la perception subjective de ces espaces et de leurs frontières symboliques floues et poreuses par les locuteurs.* » (idem : 126-127). Il ne fait pas seulement distinction entre langue et dialecte, mais entre toutes les autres variétés, nommés « *lectes* » : ethnolecte, régiolecte, interlecte, sociolecte, technolecte, basilecte, idiolecte, etc. Selon lui, une langue peut donc être nommée un « *polylecte* ». Les variétés qui sont produites par des locuteurs dans des actes de paroles (événements de communication en contexte) sont par conséquent des processus complexes (idem : 127).

Georg Kremnitz fait dans son article une synthèse des critères traditionnellement avancés pour tracer la frontière entre langue et variété. Il s'agit de la codification, de la présence d'un système d'écriture et de la question de l'intercompréhension. Dans ce sens, selon André Martinet, nous pouvons parler de langue à part « *lorsqu'on ne se comprend plus* » (Calvet 1993 : 85). Selon Kremnitz, le critère classique est un dépassement d'« *un certain seuil de différences* », notamment au niveau morphosyntaxique, phonétique et phonologique. En ce qui concerne le lexique, c'est surtout la formation de mots qui est observée. Mais – où se trouve la frontière ? Qui fixe cette limite ? Il conclut que tous ces critères sont insuffisants. D'après lui, ils ont « *une acceptation sociale très*

<sup>4</sup> Reprise actualisée de la double articulation de Martinet.

large, mais sont à peu près inutilisables dans des contextes scientifiques » (Kremnitz 2013b : 95). Certaines avancées ont été faites dans ce champ avec le développement de la dialectométrie, basée sur le traitement automatique des données. La prise en compte des critères de linguistique interne fonctionne bien en ce qui concerne des langues suffisamment éloignées. Le problème apparaît quand les distances sont moins nettes, comme par exemple entre le français et les langues d'oïl. Selon lui, encore une fois, la solution se trouve dans une définition sociolinguistique, basée sur les représentations : « *les locuteurs savent ce qu'ils parlent et ont un pouvoir de nomination* » (idem : 97). Kremnitz ajoute que même si la question semble appartenir à une sphère purement théorique, elle est d'une importance considérable pour les langues en question : « *Sur le plan pratique, il importe qu'une langue soit (ou non) considérée comme telle, car cela influe beaucoup sur tous les efforts d'élaboration dont elle peut être l'objet. Une société moderne n'investit pas (beaucoup) dans les variétés, par contre elle le fait dès qu'elle est convaincue du fait qu'il s'agit d'une langue, car pour le fonctionnement d'une société moderne, un outil linguistique élaboré [...] est indispensable.* » (idem : 99). Ce ne sont finalement pas les sciences de langage, mais les instances politiques qui décident sur l'appartenance à l'une ou l'autre sphère – et ces décisions ont des « *conséquences considérables pour les langues en question* » (ibid).

En ce qui concerne cette question, il est utile de mentionner les concepts de *abstandssprachen* et *ausbausprachen*, développés par Heinz Kloss. Le premier, en français « *langues par écart* » représente des langues qui sont définies par leurs différences linguistiques. Le second, « *langues par élaboration* », sont celles qui sont le produit de la volonté de leurs locuteurs de se différencier des langues voisines (Kremnitz 2013b : 99). La volonté des locuteurs ou des linguistes ? Les situations sont diverses. L'exemple le plus intéressant dans ce cas est celui du francoprovençal – langue qui était définie par le linguiste italien Graziadio Isaia Ascoli dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Il s'était basé sur les différences linguistiques entre les différents groupes de langues romanes. Pourtant, cette langue ne faisait jamais l'objet de revendications de la part de ses locuteurs, qui ne la différenciaient pas du français. La langue est également beaucoup plus facilement identifiée dès qu'elle représentait une langue de pouvoir dans le passé. Or, le francoprovençal ne l'a jamais été, la langue de l'écriture étant toujours le français dans cette zone (Kremnitz 2013b : 100). Chez les langues d'oïl, les constats sont à peu près similaires.

Nous pouvons résumer les approches citées ci-dessus par une définition proposée par Nathalie Tréhel-Tas dans son ouvrage sur le gallo : « *On peut décrire la langue comme étant un système de signes verbaux propres à une communauté d'individus qui l'utilisent pour s'exprimer entre eux. La langue se définit à partir de la capacité qu'a un ensemble d'individus à se comprendre. Chaque langue offre ses propres schémas, elle implique des références, des normes, une culture spécifique, un fonctionnement de pensée que se partagent les personnes qui la parlent. Une langue déterminée s'impose à un groupe. Dans un sens plus spécial, on appelle langue, par opposition à dialecte, un idiome nettement différencié et tel que les sujets parlants d'un autre groupe ne comprennent pas sans apprentissage. Plus qu'une communauté linguistique, la langue définit donc une communauté sociale et culturelle.* » (Tréhel-Tas 2007 : 30).

Selon la même auteure, la classification est également d'ordre socio-politique, notamment dans le cas français : « *le terme langue est alors réservé au système national officiel, celui de dialecte à des variétés locales tandis que patois désigne avec une connotation péjorative des prétendues « déformations grossières» de la langue.* » (idem : 36).<sup>5</sup>

Dans le débat en question, il est utile de citer également le point de vue de Jean-Michel Eloy, qui écrit également sur les langues d'oïl. Cette fois, il réfute la nécessité d'une langue d'être standardisée pour pouvoir jouir de statut de « langue ». Selon lui, il y a d'autres critères, plus importants : « *pour nous "langue" n'équivaut pas à "langue standardisée" – malgré le rôle important des standards dans les processus visés [...] "langue" désigne, non seulement le "système linguistique" en tant qu'il est caractérisable et isolable, mais aussi les pratiques de cohérence de groupes – que Le Page et Tabouret-Keller (1985) désignent par "focalisation", et tout ce qui fait de la langue une institution : discours sur la langue, y compris grammatisation, référence à un corpus littéraire, et enfin mesures politiques.* » (Eloy 2004).

### 2.1.1.1 Variation géographique et ses dénominations

En ce qui concerne les dénominations, Henri Boyer distingue trois catégorisations, basées sur des représentations:

- l'appellation **glossonymique** (par exemple le français ou le tchèque)
- l'appellation **métalangagière**, tendant à une certaine objectivité (langue, dialecte, idiome,...)
- l'appellation **épilangagière**, qui « *concerne un fait de langage/de langue frappé en règle générale de non-conformité normative : jargon, patois, petit-nègre, charabia, baragouin,...* » (Boyer 2008 : 33)

Nous distinguons plusieurs termes qui désignent une variante géographique : la plus neutre est le dialecte déjà évoqué, mais comme nous allons voir dans la description de l'évolution d'attitudes envers les langues de Bretagne, le terme péjoratif de **patois** est à mentionner et éclairer. Selon Larousse, il s'agit d'un « *système linguistique essentiellement oral, utilisé sur une aire réduite et dans une communauté déterminée (généralement rurale), et perçu par ses utilisateurs comme inférieur à la langue officielle* ». <sup>6</sup>

Dans son usage historique, ce terme signifiait un parler local, rural, différent de la norme légitime, éventuellement aussi la langue des étrangers qu'on ne comprenait pas. A partir de la fin du 17<sup>e</sup> et notamment au 18<sup>e</sup> siècle, ce terme a subi un transfert suite auquel il est connoté péjorativement. Ce passage était une conséquence de la politique de l'unilinguisme mise en place à cette époque (Boyer 2008 : 34). Cette dénomination persiste jusqu'à nos jours. Henri Boyer l'atteste sur le terrain occitan (Boyer 2013b), nous le constatons en Bretagne. Il faut néanmoins ajouter que l'aspect péjoratif ne doit pas être exclusif. Pour les locuteurs, la définition de « patois » peut être dotée également de valeurs positives.

<sup>5</sup> C'est l'auteur qui souligne, comme dans tous les cas qui suivent.

<sup>6</sup> <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patois/58677?q=patois#58318> [consulté le 10/11/2016].

Anne-Marie Pelhate résume bien la différence entre langue et patois dans son ouvrage sur le gallo : « [...] le mot "patois", même s'il est utilisé beaucoup plus fréquemment et sans forcément la connotation négative (évoquée dans les définitions lexicographiques), n'est pas une définition linguistique mais plutôt un jugement de valeur. » (Pelhate 2001 : 11). Elle ajoute que dans d'autres langues, il n'y a pas d'équivalent à ce terme, utilisé dans la mesure du patois en français.

### 2.1.1.2 Langue-culture

Dans ce texte, nous utilisons le terme de langue-culture, qui met en avant la dimension sociale de la langue, le fait que la langue est toujours liée au contexte socio-culturel du groupe qui l'utilise ou l'associe à son identité.

Selon Philippe Blanchet, « [La langue] est une analyse spécifique de la réalité qui fait l'objet de la communication [...]. La langue est dans la culture qui est dans la langue. La vision ou version du monde, le découpage et l'organisation signifiants de l'univers par l'individu et par le groupe, sont en partie organisés par la langue [...]. » (Blanchet 2012 : 129. Voir également Sapir 1921 et le débat sur ce sujet in Fishman 1994). Il développe que « la réalité perçue est une représentation mentale construite, construction dans laquelle la langue [...] a un rôle conceptuel éminent, mais non exclusif, à jouer. » (ibid).

Pour ces raisons, chaque effort de revitalisation linguistique touche également la culture et la société données et est ancré dans des changements socio-culturels, voire politiques et idéologiques, plus larges.

### 2.1.2 Attitudes et représentations linguistiques

Les comportements et attitudes linguistiques sont des éléments importants qui soulignent la dimension sociale de la langue (Calvet 1993 : 42).

Les attitudes et les représentations sont deux concepts qui émanent de la psychologie sociale. Selon la définition sociolinguistique, il s'agit de la « manière dont les sujets évaluent soit des langues, des variétés ou des variables linguistiques, soit, plus souvent, des locuteurs s'exprimant dans des langues ou des variétés particulières. » (Moreau 1997, citée par Blanchet 2012 : 169).

Ces deux termes, presque synonymes, remplacent la notion de la conscience linguistique, utilisée dans les années 1990 (Blanchet 2012 : 169). Aujourd'hui, celui de **représentations** est plus fréquent. Philippe Blanchet le définit comme « la façon dont les acteurs sociaux perçoivent les pratiques linguistiques, les catégorisent, leur attribuent des valeurs et des significations, les intriquent dans l'ensemble des processus sociaux, les y construisent et les utilisent. » (idem : 165). Les représentations peuvent être explicites ou implicites. Selon Blanchet, elles ne représentent pas deux extrémités, mais un continuum, tout comme les discours épilinguistiques et métalinguistiques (« les phénomènes linguistiques »). Il faut ajouter qu'aucun de ces discours n'est attribué exclusivement aux locuteurs/informateurs ou aux chercheurs (Blanchet 2012 : 169).



Ce domaine est étudié à partir des années 60, notamment par la méthodologie du locuteur masqué, développée dans la psychologie sociale et mise en pratique dans le domaine linguistique par Wallace Lambert. Ses recherches ont prouvé que lorsqu'on évalue un discours parlé (au niveau des éléments de caractère personnel, comme la sympathie, etc.), on est davantage influencé par la langue que par le locuteur même (Calvet 1993 : 43). Des recherches de Peter Trudgill ont montré que les attitudes diffèrent souvent selon le sexe, ce qui a été constaté également par Pierre Bourdieu, qui écrit dans son œuvre *Ce que parler veut dire* : « [...] les femmes soient plus promptes à adopter la langue légitime (ou la prononciation légitime) : du fait qu'elles sont vouées à la docilité à l'égard des usages dominants [...] et par la logique du mariage, qui est pour elles la voie principale, sinon exclusive, de l'ascension sociale [...] elles sont prédisposées à accepter, et d'abord à l'École, les nouvelles exigences du marché des biens symboliques » (Bourdieu 1982 : 35). Après avoir examiné la situation des langues de Bretagne, on ne peut qu'être d'accord avec ce constat.<sup>7</sup>

Dans les attitudes linguistiques, les éléments mis en valeur dépendent toujours du contexte social. On peut par exemple juger certaine forme comme dévalorisée puisque « trop paysanne » dans un contexte, mais dans un autre, les variantes locales peuvent être avancées comme « authentiques », en opposition avec la variante parlée en ville (Calvet 1993 : 50). C'est une tendance qui est classique dans les cas des langues minoritaires en voie de revitalisation et que nous allons retrouver également dans les attitudes envers les langues de Bretagne.

À l'heure actuelle, ce champ d'étude a une importance de plus en plus forte dans les recherches sociolinguistes. Pourtant, Philippe Blanchet souligne quelques obstacles que ce concept rencontre : sa « vulgarité », son caractère trop « ordinaire » et « irrationnel », ses problèmes de définition mal construite et finalement la difficulté à atteindre leur réelle signification – « puisqu'on ne peut se fonder que sur les "attitudes" (c'est-à-dire des évaluations), les discours, voire des comportements, tous peu fiables, des acteurs sociaux. » (Blanchet 2012 : 166). De nombreux chercheurs ont réagi en travaillant ce champ en profondeur : « En distinguant de façons diverses discours épilinguistiques, discours métalinguistiques, attitudes, représentations stables et labiles, et en mettant en œuvre des appareillages méthodologiques et analytiques très élaborés afin de vérifier la validité du déclaratif et du comportemental (test à locuteur masqué, etc.) » (idem : 166). Blanchet propose de « radicaliser » le concept de représentations en le plaçant en premier lieu dans les recherches ethno-sociolinguistes. Il l'explique, appuyé sur le constructivisme, par le fait que les représentations mentales, « individuellement construites et aussi socialement diffusées/partagées/inculquées, sont [...] la principale modalité sociocognitive de connaissance chez l'humain (voire celle qui est à la base des autres. » Ainsi, les représentations « sont des connaissances » (idem : 167). Dans ce sens, Didier de Robillard parle de la recherche comme celle qui « traduit des interprétations (celles des témoins) sous la forme d'une autre interprétation (celle du chercheur) [...] » (cité par Blanchet 2012 : 167). Il s'agit de la recherche qui : « [...] propose [...] une lisibilité des phénomènes sociaux (aux autres), lisibilité qu'une expérience empirique quotidienne

<sup>7</sup> Pourtant, dans le cas breton, ces tendances sont plutôt expliquées par la raison de « mode ».



*trop limitée et non conscientisée ne permet pas de construire aussi efficacement.* » (ibid). Selon la pensée constructiviste, « *tout est représentations* ». De cette manière, les pratiques sont une constituante des représentations. Blanchet explique : « *Ce dont le chercheur rend compte en termes de pratiques, c'est la représentation qu'il s'est lui-même construite des représentations qu'il a suscitées et/ou qui lui ont été communiquées selon les modalités de sa recherche, en quelque sorte de la représentation au carré mais selon deux types partiellement distincts de connaissance : une (méta-) représentation scientifique de représentations ordinaires.* » (Blanchet 2012 : 168).

Pour souligner l'importance de la prise de conscience des représentations dans la recherche linguistique, il mentionne : « [...] *C'est bien pour cela qu'on étudie des "ethnobotaniques", des "ethnomédecines", des "ethnopsychiatries", tout comme des ethnosociolinguistes étudient des "ethnosociolangues". Si nous voulons comprendre la vie sociolinguistique des humains, il faut bien la voir dans leur environnement, avec leurs yeux, et non dans un environnement différent «révélé/imposé» par le chercheur, soit – pire – hors de tout environnement, c'est-à-dire dans l'environnement artificiel d'un laboratoire.* » (Blanchet 2012 : 165).

Blanchet note que l'individuation des langues et de leurs variétés a également des conséquences considérables dans l'efficacité de la politique linguistique ou en didactique des langues (ibid).

Il est important de savoir que les attitudes sont à la fois en constante dynamique, mais les changements se font d'une manière assez lente, puisque l'on a tendance à les garder. La complexité de ce concept est due à son individuation forte. De ce point de vue, un certain contexte peut provoquer différents changements d'attitudes : une politique linguistique répressive peut p. ex. renforcer les attitudes positives envers la langue minorée dans un groupe, et tourner en attitudes négatives dans un autre (Lasagabaster 2006).

Les représentations sont également importantes par le fait qu'il s'agit de « *ce qui va permettre la construction d'une réalité* » (Tréhel-Tas 2007 : 32). Le fait qui est bien connu de la psychologie (l'intériorisation des caractéristiques attribuées par les autres, qui déclenche un comportement qui leur correspond) s'applique ici également aux langues. Nous allons le voir plus loin, dans le contexte du gallo.

Le domaine des représentations englobe également **des préjugés** et **des stéréotypes** qui marquent les comportements par rapport à sa propre langue ou à la langue d'autrui. Ils peuvent concerner des langues différentes tout comme des variantes d'une même langue. Dans ce cas, nous pouvons citer par exemple la distinction déjà évoquée entre langue, dialecte et patois, qui, dans leur vision stéréotypée, sont respectivement liés à des communautés « *civilisée et sauvage* » (Calvet 1993 : 44). Outre les stéréotypes péjoratifs, il y a également ceux de « *bon usage* » ou de « *belle langue* ». Les répercussions sur l'usage arrivent dès que l'on juge sa propre langue : soit on la valorise, soit on essaie de la modifier pour se rapprocher de la variante prestigieuse (idem : 45). Il faut souligner que, comme nous allons le voir dans les exemples bretons, c'est souvent le regard extérieur qui déclenche son propre jugement. C'est à travers l'intériorisation de la dévalorisation de sa propre langue que se mettent en place des changements dans son usage. Nous allons également voir que de nos jours encore, de nombreux

préjugés et stéréotypes existent sur les deux langues régionales de Bretagne, et freinent le développement de leur usage.

La **sécurité linguistique** désigne la situation où les locuteurs considèrent leurs productions comme la norme et ne ressentent pas le besoin de remettre en question leur façon de parler. Par contre, dès qu'ils doutent de sa convenance et ressentent le besoin d'en pratiquer un autre, plus prestigieux (qu'ils ne maîtrisent souvent pas parfaitement), on parle de **l'insécurité linguistique** (Calvet 1993 : 47).

### 2.1.3 Changement linguistique

Les attitudes linguistiques peuvent être des faits individuels ou sociaux. Dans le second cas, les attitudes peuvent jouer un rôle de déclencheur des changements linguistiques. Ils représentent ainsi un facteur important du processus de l'évolution de la langue et de ses usages. William Labov parle des phases du changement qui s'effectue en trois étapes : l'existence d'une variation parmi d'autres, sa propagation dans un groupe social, et enfin son acceptation. Il s'agit dans ce cas du changement au niveau de la forme de la langue.

Il existe plusieurs facteurs qui influencent l'évolution linguistique. A côté des attitudes déjà mentionnées, ce sont les structures internes des langues, les contacts avec d'autres langues, mais aussi la politique et la planification linguistique (Calvet 1993 : 112). Il serait utile d'évoquer ici la notion de la **co-variance**. Il s'agit du fait que « *les changements linguistiques (dans les pratiques des locuteurs) sont dialectiquement liés aux changements sociaux* » (Bulot – Blanchet 2011 : Module 2, chapitre 2).

### 2.1.4 Contact de langues

Dans notre société plurielle, le contact des cultures et des langues est une réalité quotidienne. Les conséquences de ces contacts dépendent toujours du contexte, de la situation, de la durée et de l'ampleur du contact et du nombre de personnes touchées. De toute façon, cette rencontre interculturelle est « *toujours une rencontre entre des personnes [et] produit chez l'individu des interférences, un métissage, à des degrés divers, entre les polarités culturelles en présence.* » Selon la situation donnée, il peut s'agir soit du syncrétisme, « *construction d'une culture mixte, interférentielle, métisse* », soit de la coupure, « *dissimulation relative de l'une ou plusieurs des appartenances culturelles* » (Blanchet 2012 : 135).

#### 2.1.4.1 Plurilinguisme

Le plurilinguisme est, avec le contexte multiculturel, une des caractéristiques de notre époque. Mais pas seulement. Aujourd'hui, dans le monde occidental, il est connoté notamment avec l'immigration. Néanmoins, il est clair que la pluralité des langues et des cultures au sein des Etats existe depuis leur fondation. Il suffit d'imaginer qu'il

y a environ 200 Etats dans le monde entier, et environ 7000 langues.<sup>8</sup> Nous allons voir dans le chapitre 4 que la France, contrairement à son attitude traditionnellement centralisatrice et « monolingue », est un pays très riche au niveau du plurilinguisme, qu'il soit autochtone ou issu de l'immigration. Aujourd'hui, au niveau européen, le plurilinguisme est compris et développé surtout comme individuel – dans le cadre de l'éducation envers la tolérance et de la maîtrise de plusieurs langues. Selon Romain Colonna, l'aspect communautaire du plurilinguisme est dans ce cas plutôt mis à part (Colonna 2013 : 145). Il parle également d'un certain « *plurilinguisme consensuel* », ce qui signifie une approche de valorisation théorique de toutes les langues au même niveau. Dans un document de Conseil de l'Europe, nous pouvons lire dans ce sens que « *L'Europe est un continent multilingue et toutes ses langues ont la même valeur en tant que moyens de communication et d'expression d'une identité.* » (Colonna 2013 : 146). Contrairement à cela, la sociolinguistique déclare qu'il faut considérer a priori chaque situation plurilingue comme présentant la polarité majoritaire-minoritaire (Blanchet 2005) et comme un possible terrain de conflit des langues (Boyer 1997).

#### 2.1.4.2 Conséquences du contact des langues

Le domaine du contact des langues, outre le conflit linguistique, étudié plus loin (voir 2.2.3), englobe les problématiques comme les emprunts et interférences, les langues véhiculaires et vernaculaires, les langues approximatives et créoles. La ville, comme un terrain de contact fréquent de langues, est l'objet de la sociolinguistique urbaine.

On étudie également le fait de la présence des deux langues dans le cadre d'un discours. Si la variation se produit dans le cadre d'une phrase, il s'agit de **mélange des langues** (ou bien métissage linguistique), si chaque phrase est prononcée dans une langue, on parle d'**alternance codique** (Calvet 1993 : 17-39). Ces phénomènes, étudiés notamment par Gumperz, « *relèvent des contraintes contextuelles ou des stratégies interpersonnelles, qu'elles soient conversationnelles ou situationnelles [...]* » (Blanchet 2012 : 151). Ces façons de parler sont une des possibilités des stratégies linguistiques, et sont motivées par différentes raisons : p. ex. la recherche d'un code entre deux personnes parlant des langues différentes, des allusions marquées par la moquerie, ou, comme dans la situation bretonne, un souvenir qui est tellement ancré que la langue apparaît dans le cadre du discours francophone d'une manière quasi inconsciente (Calvet 1993 : 29).

#### 2.1.4.3 Diglossie et bilinguisme

La **diglossie** est un phénomène de coexistence de plusieurs langues au sein d'une communauté.<sup>9</sup> A la différence du bilinguisme, qui est un fait individuel, il s'agit d'un phénomène social. Il a été analysé par Charles Ferguson, qui a distingué les deux formes linguistiques, dorénavant appelées **variété haute** et **variété basse**, et qui a souligné les caractéristiques de cette situation : répartition fonctionnelle des usages

<sup>8</sup> <https://www.ethnologue.com/guides/how-many-languages> [consulté le 29/04/2017].

<sup>9</sup> Habituellement, il s'agit de deux langues, mais elles peuvent être plusieurs. Philippe Blanchet parle dans ce sens de « *triglossie/trilinguisme, polyglossie/polylinguisme* » possibles (Blanchet 2012 : 149). A ce sujet, voir également les numéros spécialisés de *Langages*, n°61, 1981 et *La Linguistique*, n° 18/1, 1982.

des deux variétés, prestige social, littérature reconnue et standardisation de la variété haute, l'opposition de l'acquisition naturelle et scolaire pour la variante basse et haute, et des divergences grammaticales, lexicales et syntaxiques entre les deux. Ferguson avait au départ présupposé la stabilité de cette situation, ce qui a été critiqué et ensuite revisité par lui-même. On constate aujourd'hui que les situations de diglossie peuvent évoluer. Dans de nombreux cas, la variété basse devient variété haute et la variété haute langue morte – comme les langues romanes et le latin (Calvet 1993 : 35-38). Joshua Fishman a approfondi cette problématique en la comparant et en la combinant avec le bilinguisme, fait individuel.

La diglossie peut apparaître entre une langue et son dialecte ou entre deux langues différentes (Manzano 2003). Marçais, cité dans Ottavi, distingue la diglossie **endogène** de la diglossie **exogène**. La dernière étant relative à « *la confrontation de la langue autochtone avec celle du pouvoir extérieur, à travers la relation de sujétion coloniale* », à la différence de la diglossie endogène. Celle-ci représentait l'objet de la première étude de ce phénomène, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, dans les recherches de Jean Psichari sur les deux variantes du grec (Ottavi 2011).

Comme nous l'avons déjà évoqué, le **bilinguisme** diffère de la diglossie en étant un fait individuel. Il existe plusieurs possibilités pour définir un bilingue : la première, développée par Bloomfield, mentionne la « *compétence de locuteur natif dans les deux langues impliquées* ». Selon Tim Mac Namara, par contre, il suffit que « *l'individu bilingue possède une compétence basique dans l'un des quatre domaines de compétence suivants : comprendre, parler, lire ou écrire* ». Pour David Crystal, par contre, ce phénomène « *ne couvre pas les personnes faisant un usage irrégulier d'une langue ou d'une autre langue, ni ceux qui n'ont pas utilisé la langue du tout pendant de nombreuses années.* » (Ottavi 2011).

#### 2.1.4.4 Conflit linguistique

Malgré les tendances des débuts des études de la diglossie, on constate aujourd'hui que cette situation peut déclencher plusieurs cas de conflits linguistiques. Comme le souligne Francis Manzano, la thématique de la diglossie, des contacts et conflits linguistiques a beaucoup marqué la sociolinguistique française (Manzano 2003). Le contact linguistique vu comme le terrain de conflit linguistique a été étudié notamment par la sociolinguistique catalane et occitane (Djordjević Léonard 2013 : 50).

Le conflit linguistique est défini ainsi par Georges Kremnitz : « *le concept de conflit linguistique serait applicable chaque fois que deux groupes linguistiquement différenciés cohabitent dans une même organisation étatique, dès que l'un des deux a sur l'autre un avantage, en droit ou en fait* » (Kremnitz 1981 : 66).

Philippe Blanchet cite des « *rapports conflictuels de domination, d'hégémonie, de prestige ou d'exclusion [...]* » qui « *mettent en œuvre une glottophobie (hostilité et discrimination à l'encontre de personnes sur la base de leurs pratiques linguistiques) d'autant plus puissante que largement tolérée et donc inaperçue dans la plupart des sociétés [...]* » (Blanchet 2012 : 150).

## 2.1.5 Communauté linguistique

Il serait utile de mentionner également les termes de **la communauté linguistique et sociale**. Traditionnellement, il était d'usage de définir la communauté sur les principes linguistiques : une langue, une norme ou des attitudes communes (voir par exemple les définitions de Léonard Bloomfield, André Martinet ou William Labov, in Calvet 1993 : 81-82). Pourtant, on s'aperçoit, notamment dans notre société plurilingue, qu'il est beaucoup plus propice de définir le groupe par ses caractéristiques sociales. Nous pouvons ainsi parler d'une communauté sociale, qui peut être très facilement composée par des individus utilisant des langues différentes (Calvet 1993 : 82-84).

Il reste à ajouter que ces langues vont certainement avoir des significations pour les sentiments d'appartenance et de création d'identités, et pourront éventuellement être facteurs de construction de sous-groupes linguistiques. Philippe Blanchet note que « *les critères d'identification sont à la fois "linguistiques" et "ethnosociologiques", l'homogénéité s'y négocie avec l'hétérogénéité. Le concept de communauté signifie "avoir quelque chose en commun" mais pas tout en commun. Selon le point de vue et les critères adoptés, cette communauté pourra avoir un fondement plutôt territorial, politique, socio-économique, linguistique, etc., les paramètres pouvant s'additionner et se relativiser.* » (Blanchet 2012 : 138). Selon Louis-Jean Calvet, on parle donc de la « *communauté sociale sous son aspect linguistique* » (Calvet 1993 : 85). Blanchet conclut : « *La communauté ethno-sociolinguistique reste une ponctuation du continuum des locuteurs, fonctionnelle parce que produite, ressentie et intégrée dans les pratiques et les représentations des locuteurs, acceptable pour autant qu'on garde à l'esprit sa relativité, son caractère subjectif, les variations qui existent en son sein et les relations dialogiques d'interactions et d'englobements complexes entre diverses communautés, via des appartenances et changements multiples des acteurs sociaux.* » (Blanchet 2012 : 138). C'est dans ce sens que nous comprenons le groupe régional breton et axons notre recherche.

## 2.1.6 Approches et méthodes sociolinguistiques

En sociolinguistique, deux approches principales sont distinguées : **microsociolinguistique** et **macrosociolinguistique**, selon l'attention portée soit au détail, soit aux ensembles. Bien entendu, tout dépend de l'étendue du phénomène étudié et les deux aspects sont en fin de compte complémentaires (Calvet 1993 : 87). Pour cette raison, nous travaillons dans cette étude avec les deux approches : le thème choisi de la situation sociolinguistique en Bretagne est d'une telle largeur qu'il révèle de l'approche macro, mais dans la recherche de terrain, nous utilisons notamment l'approche microsociolinguistique dans l'attention portée aux individualités.

Les méthodes sociolinguistiques se divisent également d'autres manières. Par exemple Humberto Morales Lopez distingue les recherches qui « *décrivent les aspects linguistiques de la société* » de celles qui « *étudient les phénomènes linguistiques en*

*relation avec certaines variables sociales* ». En d'autres mots, dans le premier cas, on examine la société, et dans le second, la langue (Calvet 1993 : 103). Notre étude est ancrée dans le premier courant.

Selon Louis-Jean Calvet, les distinctions mentionnées n'ont pas de pertinence théorique. Leur importance est d'ordre méthodologique (idem : 104).

Pour l'étude de notre problématique, nous nous sommes décidés à nous positionner dans l'approche de **l'éthno-sociolinguistique de complexité**, développée notamment par les chercheurs de l'université Rennes 2, Philippe Blanchet et Thierry Bulot. Cette approche met l'accent sur la complexité des phénomènes sociolinguistiques, sur l'ancrage dans le contexte et sur la méthodologie qualitative.

Notre étude est proche également de la **sociolinguistique** et la **glottopolitique contrastive**, qui visent à analyser et comparer plusieurs situations de domination/revitalisation linguistiques, pour en tirer des conclusions qui pourront être exploitées sur le terrain par la mise en place de recommandations concrètes pour le renforcement des langues-cultures minorisées (voir par exemple Djordjević Léonard 2013).

### 2.1.7 Glottopolitique

Comme le souligne Thierry Bulot, une des caractéristiques principales qui différencie la sociolinguistique de la linguistique est son utilité directe pour le terrain, pour les humains concernés par certaines inégalités sociales, analysées par cette discipline avec l'objectif de pouvoir servir de base pour l'amélioration du problème. Il parle de la notion d'engagement du sociolinguiste et appelle son activité comme « *mission sociale* » (Bulot - Blanchet 2013 : Module 2, chapitre 2.1). L'utilité et l'application pratique de la sociolinguistique se montrent dans le domaine de **glottopolitique**.<sup>10</sup> Il s'agit du fait d'intervenir sur les langues, que ce soit sur leur statut ou sur leur corpus (Bulot – Blanchet 2013 : Module 4, chapitre 2). La **politique linguistique** représente la première phase des choix des axes de l'action souhaitée (les idées, le discours). On appelle ensuite la **planification linguistique** la mise en pratique de la politique élaborée. La politique linguistique peut être effectuée par tous les groupes sociaux. Par contre, la planification est réalisée seulement par l'Etat (Calvet 1993 : 110). En d'autres termes, on parle de la **gestion des problèmes linguistiques « in vivo »** (par la population elle-même, dans le cas du contact des langues p. ex. par la création des langues approximatives ou par des stratégies linguistiques) et « **in vitro** », par des spécialistes (linguistes et politiques), ce qui serait synonyme des termes aménagement linguistique ou glottopolitique (Bulot – Blanchet 2013 : Module 4, chapitre 2.1).

Les stades de la planification « in vitro » sont l'analyse de la situation, la formulation d'hypothèses sur l'avenir et les propositions de solutions aux problèmes. Ils sont suivis par des analyses de ces études, les choix faits par les hommes politiques, et finalement leur mise en application.

---

<sup>10</sup> En d'autres mots aménagement linguistique.



Selon Philippe Blanchet, la glottopolitique, terme aujourd'hui prévalant, élaboré par Louis Guespin en 1985, englobe tout ce qui concerne la « *gestion des pratiques langagières* » (Guespin 1985 : 23, cité par Blanchet 2012 : 156). Elle comporte ainsi les aspects micro- et macro-sociolinguistiques « *en ce sens qu'elle va des actions minuscules (reprendre un enfant, prétendre parler une norme, etc.) jusqu'aux interventions les plus globales du pouvoir politique sur les langues [...].* » Ce terme permet donc de prendre en compte aussi des aspects qui ont été exclus du concept traditionnel de la politique linguistique : les acteurs sociaux « ordinaires ». Il conclut que « *dans cette mesure, les valeurs familiales, le sentiment communautaire, les académies linguistiques de tous genres, les mesures d'Etat constituent un même ensemble glottopolitique.* » (Blanchet 2012 : 156).

Dans notre texte, pourtant, nous allons garder le terme de **politique linguistique**, et cela en parlant des activités dirigées « de haut ».

Trois types de politique linguistique sont distingués et peuvent se combiner selon les contextes donnés : **dirigiste**, **libérale** et **auto-gestionnaire**. La politique linguistique française est par exemple dirigiste dans certains aspects et libérale dans d'autres (voir chapitre 4). Le troisième type est fréquent dans le cas des langues minoritaires – dans le cas français p. ex. le corse, le provençal, la langue des signes ou le créole. (Bulot – Blanchet 2013 : Module 4, chapitre 2.1 ; Blanchet 2012 : 157).

Selon Philippe Blanchet, « *la planification et l'action linguistiques peuvent dépendre et provenir de politiques non linguistiques (économiques, éducatives, juridiques, etc.)* » (Bulot – Blanchet 2013 : Module 4, chapitre 2).

On appelle **l'action sur la langue** le fait d'intervenir sur la forme de la langue (en d'autres termes la planification du corpus). Ses objectifs sont la modernisation linguistique (création de néologismes, standardisation), l'épuration ou la défense linguistique. Ces réformes ont souvent des objectifs pratiques bien expliquables, mais peuvent apporter des complications d'ordre d'acceptation des changements par la population, ou bien de différents défauts linguistiques (Calvet 1993 : 113-114). Le fait d'agir sur le statut de la langue, comme par exemple le passage de langue dominée à langue dominante, s'appelle la **modification de statut** (Calvet 1993 : 117). Dans ce sens, les langues autochtones de France ont acquis le statut de « *patrimoine linguistique* » en 2008, bien qu'il s'agisse d'une amélioration purement symbolique (voir chapitre 4). Une des possibilités de ce type de glottopolitique est la revitalisation linguistique, expliquée plus bas.

## 2.1.8 Standardisation

La standardisation (codification ou normativisation<sup>11</sup>) semble être une phase quasi inévitable dans le cas des langues minoritaires en phase de revitalisation. Pourtant,

<sup>11</sup> Normativisation est un concept créé dans les années 60 par la sociolinguistique catalane. Dans ce sens, la normativisation est « une condition préalable » à la normalisation (Kremnitz 2013d : 108). L'apparition de ce terme était fondé sur une volonté de se différencier des concepts – pourtant proches – de la standardisation et codification (ibid).

cette question est également créatrice de nombreuses tensions. Nous pouvons citer les mots de Patrick Sauzet : « *L'évocation d'une normalisation linguistique ne provoque généralement pas l'enthousiasme. On y voit volontiers une entreprise de réduction, une volonté de domestiquer sinon d'étouffer l'usage et sa liberté. Pour une langue en situation de minoration, la normalisation est pourtant une nécessité. Pour une langue dont la survie est en jeu, elle est une nécessité urgente.* » (Sauzet 2002 : 39).

La standardisation représente un « *choix et [une] élaboration d'une langue de référence utilisable pour les emplois les plus divers* » (Kremnitz 2013d : 108).

Les démarches sont assez complexes. Il faut choisir parmi de nombreuses variantes, souvent orales, lesquelles vont servir de base. Dans de nombreux cas, on choisit la combinaison de plusieurs variantes. La réforme touche notamment l'orthographe, la prononciation, la morphosyntaxe et la création de néologismes, mais aussi la linguistique textuelle (Kremnitz 2013d : 108).

Les aléas de la création d'une orthographe sont expliqués par Philippe Blanchet en préface du guide de l'orthographe du gallo. Il compare ce travail linguistique à : « *un exercice de haute voltige dans la recherche d'un équilibre adapté à une situation donnée : relations entre les bases orales et les formes écrites (plus ou moins proches ou distantes), adaptation aux fonctions effectivement remplies ou souhaitées (de façon réaliste... ou parfois utopique), acceptabilité sociale (être comprise et acquise par ceux qui sont censés s'en servir) et affichage identitaire (donner une image suffisamment distinctive et reconnaissable de la langue). Et tout ceci selon chaque situation toujours complexe puisque les langues sont hétérogènes, le plurilinguisme général, et les idéologies linguistiques si influentes...* » (AEG 2009 : 3). Il continue « *On comprend qu'il y ait toujours des débats, voire des conflits, ainsi que des consensus toujours fragiles autour de ces questions, même pour les langues dont l'écriture est ancienne, très vivante et appuyée par des forces sociales et institutionnelles très puissantes [...]* » (idem : 4). Pour les langues minorisées, et davantage celles qui rencontrent encore des difficultés à se légitimer comme « langues », la situation est d'autant plus difficile.

Il s'agit d'un processus à long terme. Selon Kremnitz, « *une fois commencé, [il] dure autant que dure la langue référentielle en question* » (Kremnitz 2013d : 109). Souvent, il y a plusieurs standards qui coexistent (et rivalisent) et c'est seulement le temps qui peut résoudre la situation, calmer les débats sur la « meilleure » forme et atténuer les querelles entre les partisans de plusieurs camps.<sup>12</sup> Souvent, la standardisation reflète l'idéologie politique – notamment dans les cas des langues dominées devenues langues nationales, qui tentent de se différencier de la langue jusque-là dominante (Calvet 1993 : 116-117). En ce qui concerne le processus constant de l'élaboration de la langue référentielle, c'est notamment le lexique qui se modifie sans cesse, suivi par des changements de phonétique et d'orthographe (notamment des vocables qui deviennent inutilisés suite aux tendances de l'économie articulatoire) (Kremnitz 2013d : 109). La grammaire évolue également, mais avec une lenteur beaucoup plus importante, donc bien souvent imperceptible car s'étalant sur une ou plusieurs générations de locuteurs.

<sup>12</sup> Représentés habituellement par les défenseurs de la langue « autochtone » qui attaquent la « langue artificielle » et les partisans des réformes linguistiques visant à standardiser la langue pour la rendre utilisable dans les contextes officiels sur un territoire vaste.



Dans les travaux de standardisation, on peut opter pour une des deux possibilités majeures : le **diasystème englobant** consiste en l'élaboration d'un standard qui puise dans l'ensemble des variantes présentes sur le territoire linguistique. Par contre la **représentation centrale/dominante** se base sur une « *préexistence d'une quasi-norme* » (Caubet et alii 2013 : 200).

Il est intéressant de mentionner que les langues en voie d'émancipation s'inspirent souvent des langues dominantes pour la création des standards.<sup>13</sup> Il faut pourtant ajouter que, surtout dans le cas de l'élaboration de l'orthographe, les langues minorisées, notamment celles qui sont linguistiquement proches de la langue dominante, tendent parfois vers une différenciation par rapport à celle-ci. L'éloignement de la graphie dominante joue dans ce cas un « *rôle de démarcation* » (Caubet et alii 2013 : 200). Cela est réalisé soit par un retour vers la graphie historique longtemps délaissée, soit vers l'emprunt des codes issus des sphères étrangères à la langue dominante (comme le cas des langues d'oïl, dans lesquelles on a pu observer dans les années 1970 « *une floraison de graphies souvent phonétiques et de ce fait peu lisibles* » (idem : 204) ou dans le cas des créoles à base lexicale française (idem : 200).

Dans les cas des langues majoritaires, il s'agit souvent des académies qui se sont chargées de la codification, comme par exemple l'Académie française. Pour les langues minoritaires, nous pouvons rencontrer quatre types d'acteurs qui initient le plus souvent les codifications linguistiques :

- des religieux (qui ont mis en place une « *codification semi-spontanée* », par exemple dans le cas du breton ou du basque)
- des écrivains (qui représentent des agents idéaux de diffusion du standard dans la société)
- des élites lettrées (comme par exemple les instituteurs, les notabilités locales, les médecins)
- des éditeurs (Caubet et alii 2002 : 12).

Nous pouvons esquisser les étapes de la mise en place d'un standard par le cas basque, dont l'écriture s'avère « *suffisamment avancée et consolidée* » aujourd'hui (Chiorboli 2002 : 123). Il est passé par trois étapes :

- l'**impulsion** (dans le cas basque, elle a lieu dans les années 60)
- la **fixation** et l'adoption du principe parmi la majorité des écrivains et des « *transmetteurs* » (comme par exemple les enseignants et journalistes ; années 70)
- la **diffusion sociale** et l'**enracinement** (années 80)

Le succès en est conditionné par plusieurs aspects :

- la reconnaissance de la langue de référence par les locuteurs : il faut qu'elle reflète pour eux sans grandes différences leur langue usuelle

---

<sup>13</sup> Georg Kremnitz avance dans ce sens l'exemple des langues de l'Europe occidentale « qui se sont émancipées du latin à partir de la Renaissance [et qui ont] connu une forte relatinisation de leurs lexiques, surtout dans les domaines administratifs et scientifiques, puisque les textes latins étaient pratiquement les seuls exemples dont on pouvait s'inspirer » (Kremnitz 2013d : 108-109).

- la professionnalité de son élaboration : langue de référence « *sans contradiction interne et sans complication superflue* »
- le fait que la langue de référence permette « *des emplois dont les locuteurs ont réellement besoin* »
- l'acceptation par les locuteurs « *comme un des symboles collectifs du groupe* » (Kremnitz 2013d : 108)

### 2.1.8.1 Norme et normalisation

La question de la standardisation est liée étroitement avec celle de la **norme**. Le terme de **normalisation** a été élaboré par la sociolinguistique catalane et désigne le processus de « *rendre normal* » la langue minorisée (Blanchet 2012 : 144). Il s'agit donc d'un quasi-synonyme du terme revitalisation. Selon Kremnitz, ce terme indique « *qu'une langue jouit d'un usage social complet, qu'elle peut être employée dans toutes les situations de communication, dans tous les médias et dans toutes les formes d'emploi* » (Kremnitz 2013d : 109). Il ajoute que ce stade d'usage n'est pas un apanage exclusif d'une seule langue sur un territoire. La co-officialité des langues ou la reconnaissance des langues minoritaires permettent aux plusieurs langues de fonctionner d'une manière pleine dans un espace commun (ibid). Pourtant, il conclut que « *un usage social complet reste un concept idéal dont la majorité des langues peut tenter de s'approcher, mais qu'elles ne peuvent pas atteindre complètement* » (Kremnitz 2013d : 109). Pour un usager ordinaire, la langue suffit souvent à couvrir tous ses besoins communicationnels, mais dans des sphères spécialisées, parfois même des langues nationales ne suffisent pas – de surcroît à l'époque actuelle de la mondialisation croissante (ibid).

Toujours dans l'approche catalane, on distingue la **normativité interne** (liée à l'auto-régulation spontanée) et **externe** (liée à la prescription et englobant les codes et les usages des codes) (Blanchet 2012 : 144-145). Le deuxième type, appelé aussi l'exo-normativité, touche « *l'ensemble des faits langagiers, depuis les plus petits éléments internes à la mécanique linguistique [...], en passant par les éléments signifiants, les productions d'énoncés, jusqu'aux phénomènes externes tels que les actes de langage [...].* » Cela concerne donc « *les codes et les usages des codes* » et concerne la phonétique-phonologie, le lexique, la morphosyntaxe, les rituels et types d'échanges langagiers, le sens des mots ou la signification des messages en contexte, les genres discursifs, le choix de langue elle-même [...], etc. » (Blanchet 2012 : 147). Blanchet rappelle que cette normativité externe est fortement liée au contexte social et notamment politique.

### 2.1.8.2 Dangers de codification et concept de polynomie

La norme et la standardisation peuvent servir de façon positive au maintien de l'écologie linguistique et à la diversité culturelle, mais on assiste souvent également à un usage négatif, qui se concrétise par l'exclusion des uns et la domination des autres. « *Elles distordent, manipulent, réduisent la conscience que les locuteurs ont de leurs langues : des groupes ou institutions (notamment l'école) inculquent la croyance que les langues qui n'ont pas de grammaire prescriptive n'ont pas de grammaire du tout (ignorant ainsi l'existence des règles constitutives), et ne sont donc pas de "vraies" langues [...]. On présente les variations*